

Bilan

2017

de l'emploi associatif sanitaire et social NORMANDIE

Le Centre de ressources DLA social, médico-social et santé, en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités, présente le bilan régional de l'emploi dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social. 17 bilans régionaux sont constitués.

Les données correspondent à l'année 2016 et s'appuient sur les déclarations d'employeurs auprès de l'ACOSS-URSSAF pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole. Retrouvez les éléments méthodologiques complets en page 3.

Pour une information détaillée sur l'emploi dans le secteur, consultez également l'édition nationale du bilan 2017 de l'emploi associatif sanitaire et social sur :
www.crdla-social-uniopss.fr ou www.recherches-solidarites.org.

Les associations et fondations employeurs en 2016

- Le secteur sanitaire et social non lucratif de la région regroupe plus de 1 600 établissements employeurs, dont près de 500 sont des structures d'hébergement.

	Nombre d'établissements employeurs *	Nombre moyen de salariés par établissement
Santé	168	31
Hébergement médicalisé	182	60
Hébergement social	311	32
Action sociale sans hébergement	946	34
Ensemble sanitaire et social	1 607	36

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA 2016. Traitement R&S. * Une association ou une fondation peut compter plusieurs établissements.

- La taille de ces établissements, observée selon le nombre moyen de salariés, varie selon les secteurs. Dans la région, elle est plus importante dans l'hébergement médicalisé (60 salariés en moyenne). L'action sociale sans hébergement réunit une large majorité des établissements, de plus petite taille en moyenne.

Les salariés des associations et fondations en 2016

- Avec plus de 58 000 salariés, le secteur sanitaire et social est le plus gros pourvoyeur d'emplois non lucratifs de la région. Ils représentent ensemble 6,8% des salariés privés de cette région (moyenne nationale de 5,9%).

	Effectifs salariés	Masse salariale (en milliers d'€)
Santé	5 282	155 701
Hébergement médicalisé	11 018	252 998
Hébergement social	9 804	234 307
Action sociale sans hébergement	32 116	495 330
Ensemble sanitaire et social	58 220	1 138 336

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA 2016. Traitement R&S.

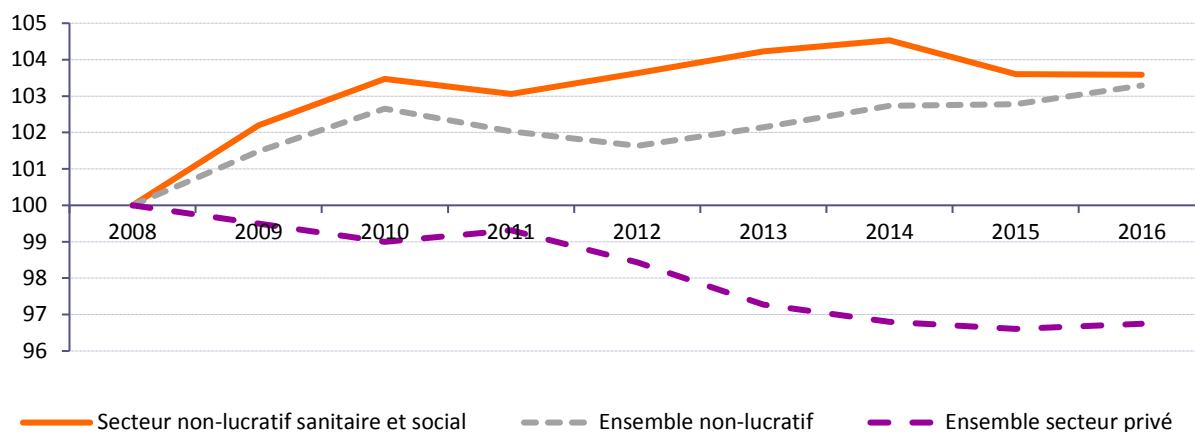
- L'action sociale sans hébergement représente 55% des salariés du secteur sanitaire et social et 44% de la masse salariale, compte tenu de la présence des temps partiels, plus forte que dans le secteur de la santé et dans les structures d'hébergement. C'est aussi un secteur dans lequel les qualifications élevées sont un peu moins représentées que dans les domaines de la santé et de l'hébergement médicalisé.

Et les bénévoles ?

On peut estimer entre 550 000 et 600 000, le nombre de bénévoles actifs dans les associations de la région.

À titre de repère, on retiendra qu'environ 27% sont impliqué.e.s dans le domaine social caritatif, et que 8% le sont dans le secteur de la santé.

Evolution annuelle des effectifs salariés par secteur



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA, base 100 en 2008. Traitement R&S

- Après un léger repli en 2011, l'emploi dans le secteur sanitaire et social s'est redressé à un rythme plus élevé que celui l'ensemble des associations et fondations, toutes activités confondues, jusqu'en 2014. La situation est moins favorable depuis. Elle reste également tendue pour l'emploi du secteur privé qui souffre depuis plusieurs années.

En complément de ces bilans de l'emploi associatif sanitaire et social : les éditions annuelles de *La France associative en mouvement* et *Repères et chiffres clés des associations* dans les 17 régions, en ligne sur www.recherches-solidarites.org

Éléments méthodologiques :

L'observation s'appuie sur les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs, qu'ils relèvent du régime général (ACOSS-URSSAF) ou du régime agricole (MSA). Elle porte sur le groupe, pris dans son ensemble, des fondations et des associations correspondant aux catégories juridiques suivantes : associations déclarées, les associations d'utilité publique, les associations de droit local, les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » et les associations intermédiaires. Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008 qui permet de distinguer la santé, l'hébergement médicalisé, l'hébergement social et l'action sociale sans hébergement. L'observation concerne les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année. Ils sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

Le périmètre du secteur privé correspond à celui retenu dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, à compter de la diffusion des chiffres 2016. Il exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire). Il exclut les établissements de la Caisse des dépôts et consignation, mais prend en compte les caisses nationales de Sécurité sociale.

Avertissement au lecteur : une harmonisation entre l'ACOSS, l'INSEE et la DARES a nécessité des changements méthodologiques qui ont conduit à construire une nouvelle série de données, pour les années antérieures à 2016. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications. Lorsque les données sont présentées à l'unité près, elles doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, qui a accompagné 51 000 structures depuis 2003. Dans chaque département et chaque région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 4 étapes :

1 Accueil et orientation ○ Déterminer la pertinence d'une intervention DLA. ○ Orienter si besoin vers d'autres acteurs de l'accompagnement ou personnes ressources.	2 Diagnostic partagé ○ Identifier une problématique en fonction d'un diagnostic partagé. ○ Élaborer un plan d'accompagnement.	3 Ingénierie d'accompagnement ○ Intervenir dans la structure via une ingénierie - individuelle ou collective - menée par un prestataire référencé et cadré par le DLA.	4 Suivi de l'accompagnement ○ Analyser l'ingénierie et son impact. ○ Consolider l'intervention par l'orientation vers d'autres acteurs d'accompagnement éventuels.
---	---	---	--

- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. **Infos et contacts sur www.info-dla.fr**

Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. **Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr**

Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. **Contacts : www.uniopss.asso.fr/Annuaire.adherent**

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) social, médico-social et santé. Il est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. **www.crdla-social-uniopss.fr**

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires. Son objectif est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur **www.recherches-solidarites.org**